

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 14 décembre 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le quatorzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt, à huis clos par visioconférence, à 19 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents : les conseillères Luce Lacroix,
Nicole Boilard,
les conseillers Claude Gagnon,
Rosaire Simoneau,
Eddy Faucher
Steve Rouleau,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-744

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2020-12-745

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2021;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2021 tel que présenté par la trésorière de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

De taxation		
Activités de fonctionnement	21 197 460 \$	
Activités d'investissement	1 000 000 \$	
Tenant lieu de taxes	640 265 \$	
De sources locales	3 117 773 \$	
De transferts – intérêts dette Gouvernement du Québec	252 535 \$	
De transferts - autres	237 626 \$	
	<hr/>	
TOTAL DES REVENUS		26 445 659 \$
<u>Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement</u>		
Paiement comptant d'immobilisations	1 000 000 \$	
	<hr/>	
TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS		1 000 000 \$
TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS		25 445 659 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration	4 432 039 \$
Sécurité publique	3 497 378 \$
Transport routier	3 243 717 \$
Hygiène du milieu	4 431 835 \$
Santé et bien-être	179 235 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	1 449 805 \$
Loisirs et culture	5 190 387 \$
Frais de financement	830 088 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 23 254 484 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital - Sainte-Marie	1 915 700 \$
Remboursement en capital - Gouvernement du Québec	848 600 \$
Transfert - capital dette - Gouvernement du Québec (SOFIL)	(878 718) \$

TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 1 885 582 \$

SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS

305 593 \$

AFFECTATIONS

Activité d'investissement	(15 000) \$
Fonds de roulement	(370 000) \$
Quote-part - franchise collective	(54 657) \$
Réserve financière - vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	(32 000) \$
Dépenses constatées à taxer-escompte	30 000 \$
Surplus accumulé affecté	136 064 \$

TOTAL DES AFFECTATIONS (305 593) \$

SURPLUS (déficit) 0 \$

QUE la trésorière Lucie Gravel est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2021 et les transmettre, si requis, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2021.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2021).

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2021-2022-2023

2020-12-746

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par le maire de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 55 579 572, \$, soit 14 579 040, \$ pour l'année 2021, 33 562 032, \$ pour l'année 2022 et 7 438 500, \$ pour l'année 2023.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Adopté à l'unanimité.

Explications par
le maire et
questions de
l'auditoire

Le maire explique le budget 2021 ainsi que le plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023. Étant donné qu'il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de période de questions. De plus, aucune question par écrit n'a été reçue.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 47.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.